

Questions orales

[Français]

Monsieur le Président, puisque le solliciteur général a répondu d'une façon très ambiguë, le Canadien National, qui est une société publique, une société de la Couronne, a conclu un marché à ce point lié à la fuite budgétaire et le CN a déjà, plus tard, reculé, apparemment. . . À quelle date le CN a-t-il renoncé à ce marché? Quand le ministre des Transports a-t-il appris que le CN avait conclu un marché? À quelle date le solliciteur général avait-il alors appris ce marché? À quelle date le ministre des Finances avait-il alors appris ce marché qui était un essai de contourner alors son Budget? Je pose la question à nouveau: Pourquoi, pendant sept mois, le solliciteur général n'a-t-il pas informé la Chambre des communes du marché conclu par le CN?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai de la difficulté à comprendre où le très honorable chef de l'opposition veut en venir. Lorsque je fais des rapports ici à la Chambre des communes sur les informations qui me sont transmises par le Commissaire de la GRC, on en vient à accuser le gouvernement d'interférer dans les enquêtes. Et lorsque le gouvernement n'intervient pas et laisse le corps policier faire son travail et mener ses enquêtes, on nous accuse de ne pas nous occuper de nos affaires. Il faudrait quand même que vous vous fassiez une idée et que vous nous disiez exactement où vous croyez qu'on doit se tenir.

Je considère, monsieur le Président, que ce que nous avons fait, c'est justement de laisser entre les mains de la GRC, un corps policier honorable, tous les faits. Tous les faits qui nous sont connus sont transmis à la GRC. C'est elle qui doit tenir son enquête, et c'est elle qui doit décider à un moment ou à un autre de porter des accusations. C'est ce qu'elle doit faire dans un pays démocratique comme le Canada, et je n'ai pas l'intention de changer la façon de faire.

[Traduction]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre. Je crois pouvoir être en mesure de contester les déclarations que vient de faire le solliciteur général au sujet de l'indépendance qui, selon le gouvernement, doit être laissée à la GRC dans l'exécution de son travail.

La semaine dernière, l'Ordre des ingénieurs du Québec a tenu à Montréal une audience sur l'un des pots-de-vin qui a été versé à Michel Gravel, l'ancien député conservateur. Un ingénieur, Jean-Niel Plotte, à qui on a demandé le pot-de-vin, a déclaré que Bernard Roy, alors secrétaire principal du premier ministre, lui a dit que la GRC ne ferait qu'une petite enquête interne et qu'aucune accusation ne serait probablement portée. Je cite

directement ses paroles. Sur quoi peut se fonder le cabinet du premier ministre pour donner pareille garantie au sujet de la GRC, dont l'indépendance est censée être protégée par le gouvernement et non pas compromise par ce dernier? Le cabinet du premier ministre croit-il diriger la GRC?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait certainement que cette question a en fait été confiée à la GRC dès qu'elle a été signalée au cabinet du premier ministre et au Bureau du Conseil privé. Des accusations ont été portées. Qu'est-ce que le député veut de plus? Veut-il retourner en arrière et faire annuler les accusations?

Je trouve le sens des questions plutôt bizarre. Tout d'abord, le très honorable chef de l'opposition laisse entendre que la GRC devrait remettre au solliciteur général tous les renseignements dont elle dispose au sujet d'une enquête. Je ne m'y connais pas beaucoup en droit, mais je connais assez le processus de la justice pour dire que ce serait tout à fait injuste. Si c'est le genre d'attitude qu'adopte le chef de l'opposition pour diriger les affaires d'un parti national qui manifestait autrefois beaucoup de fierté, c'est peut-être pour cette raison qu'il se trouve dans une situation si difficile.

M. Kaplan: Les accusations qui ont été portées et la condamnation qui a suivi constituent un aspect important, mais ce n'est qu'un aspect de la responsabilité. Voici un témoignage qui tend à montrer que le cabinet du premier ministre croit diriger la GRC.

[Français]

Sortant de l'enquête, Michel Gravel a dit que la somme de 75 000 \$ qu'il a reçue était petite et que d'autres reçoivent 300 000 \$ et 400 000 \$.

M. Boudria: Qui sont-ils?**M. Kaplan:** C'est ce qu'il a dit!

Est-ce que le gouvernement y voit sa responsabilité d'enquêter sur ces allégations? Et qu'est-ce que le gouvernement a fait pour identifier ces personnes et pour faire le ménage dans le gouvernement?

[Traduction]

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député parle d'un reportage qui a pour origine un échange relatif à un conseil de discipline d'ingénieurs. Je ne vais pas faire de commentaires sur des spéculations et des remarques de cette nature. La GRC est intervenue et a conduit une enquête. Si le député veut soulever des questions au sujet de la méthode suivie et de la minutie de cette enquête, il peut le faire en posant les questions appropriées au comité. Il existe d'autres mécanismes en ce qui concerne les dispositions qui ont été prévues dans le cas de la GRC,